



Doc. 15827
11 octobre 2023

Examen de la légitimité et de la légalité de la dérogation ad hominem à la limitation des mandats en faveur du Président en exercice de la Fédération de Russie

Amendement¹ n° 4

Mme Mariia MEZENTSEVA, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 6, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée appelle les États membres du Conseil de l'Europe à reconnaître Vladimir Poutine et son gouvernement comme illégitimes après la fin de son mandat présidentiel actuel et à limiter tout contact avec eux, à l'exception des contacts à caractère humanitaire.»

Déposé par:

MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KALNIŇA-LUKAŠEVICA Zanda, Lettonie, PPE/DC
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
MERZHZKO Oleksandr, Ukraine, CE/AD
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
YASKO Yelyzaveta, Ukraine, PPE/DC

1. 2023 - Quatrième partie de session

